

## FLASHINFO SALAIRES

## Report de la négociation Salaires 2025 du 18 décembre 2024 au 4 mars 2025

Compte tenu du contexte politique difficile et incertain, la tutelle n'a pas communiqué le taux RMPP\* pour 2025, élément essentiel qui permet d'avoir de la visibilité pour une éventuelle mesure salariale pour 2025.

Les organisations syndicales ont indiqué à l'UCANSS qu'il était inopportun de maintenir cette réunion qui n'aurait permis d'avoir aucune annonce et ont demandé qu'elle soit fixée à une date ultérieure au cours du premier trimestre 2025.

La CFDT déplore et dénonce l'inertie des pouvoirs publics tant pour la négociation Salaires 2024, qui n'a pas encore été close, que pour celle de 2025, dans un contexte de forte attente de la part des salariés de l'Institution.

L'UCANSS nous a indiqué que le 4 mars, la réunion porterait sur les Salaires 2024 et 2025. Pour la CFDT, elle devra avoir lieu!

La CFDT portera une nouvelle fois sa demande d'une augmentation de la valeur du point permettant, à minima, un rattrapage de l'inflation cumulée depuis janvier 2022 avec un miminim garanti de 180€ brut mensuel

Pour le pouvoir d'achat et une juste rémunération des salariés, la CFDT ne lâche rien!
Le combat continue!



\*Rémunération Moyenne du Personnel en Place





